

(19)



(11)

EP 1 369 826 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
14.11.2018 Bulletin 2018/46

(51) Int Cl.:
G07D 11/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **03291326.1**

(22) Date de dépôt: **03.06.2003**

(54) **Système sécurisé de mise en sac de dépôt scellable d'objets**

Sicherheitssystem zur Einfüllung in versiegelbare Objektlagesäcke

Secured system for bagging in sealable security bags

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **05.06.2002 FR 0206920**

(43) Date de publication de la demande:
10.12.2003 Bulletin 2003/50

(73) Titulaire: **BRINK'S FRANCE
75009 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Rat, Daniel
92600 Asnieres (FR)**

(74) Mandataire: **Lavoix
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)**

(56) Documents cités:
**WO-A-00/48140 WO-A-02/19289
GB-A- 2 352 006**

EP 1 369 826 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un système sécurisé de mise en sac de dépôt scellable d'objets.

[0002] Plus particulièrement, les objets peuvent eux-mêmes être des sacs de collecte de valeurs telles que des billets de banque, des pièces de monnaie, etc.

[0003] De tels systèmes ont été développés pour assurer la sécurité du recueil des objets par exemple dans des grandes surfaces ou dans des véhicules et ils sont alors placés dans des enceintes de sécurité qui se présentent sous la forme de coffres, d'armoires blindées ou autres.

[0004] Le document GB-A-2 352 006 décrit un tel système qui comporte une structure de fixation dans l'enceinte, munie de moyens de réception du sac scellable déplaçables entre une première position de maintien du sac en position ouverte sous une lumière de passage des objets ménagée dans la structure de fixation et une seconde position de dégagement du sac par rapport à la structure de fixation pour permettre son retrait et son remplacement.

[0005] La structure de fixation comporte un premier cadre monté coulissant par rapport à un second cadre, lui-même monté coulissant dans la structure de fixation.

[0006] Le premier cadre comporte une traverse avant associée à une poignée de manoeuvre et une traverse arrière munie de moyens d'accrochage d'un premier bord du sac, le second cadre étant muni d'une traverse avant munie de moyens d'accrochage d'un second bord du sac opposé au premier, les bords en regard du sac comportant des moyens complémentaires de scellement par contact.

[0007] Le premier cadre est alors monté déplaçable à coulissement par rapport au second cadre entre une première position dans laquelle la traverse arrière du premier cadre est éloignée de la traverse avant du second cadre pour maintenir le sac ouvert en regard de la lumière de passage des objets ménagée dans la structure de fixation et une seconde position dans laquelle la traverse arrière du premier cadre est plaquée contre la traverse avant du second cadre, pour amener les bords en regard du sac en contact l'un contre l'autre afin d'assurer le scellement du sac.

[0008] De plus, le second cadre est monté déplaçable à coulissement dans la structure de fixation entre une première position de maintien du sac dans la structure de fixation sous la lumière de passage des objets de celle-ci et une seconde position dans laquelle le premier cadre est en saillie par rapport à la structure de support pour permettre le retrait et le remplacement du sac.

[0009] De plus, des moyens de contrôle des déplacements relatifs du premier cadre par rapport au second cadre, et du second cadre par rapport à la structure de fixation, sont prévus pour permettre le déplacement du premier cadre par rapport au second cadre avant le déplacement du second cadre par rapport à la structure de fixation afin d'assurer un scellement du sac avant son

dégagement de la structure de fixation.

[0010] Cependant, un tel système présente un certain nombre d'inconvénients, notamment au niveau de la mise en place de la structure de fixation dans l'enceinte, du nombre de pièces entrant dans la constitution de cette structure et des difficultés de manoeuvre des cadres entrant dans la constitution de celle-ci.

[0011] En effet, la mise en place d'une telle structure de fixation dans l'enceinte nécessite la fixation sur les parois latérales de celle-ci, de glissières de réception du second cadre.

[0012] On conçoit alors que cette mise en place nécessite une intervention relativement lourde et relativement complexe.

[0013] Le but de l'invention est donc de résoudre ces problèmes.

[0014] A cet effet, l'invention a pour objet un système sécurisé de mise en sac de dépôt scellable d'objets, adapté pour être reçu dans une enceinte de sécurité et comportant une structure de fixation dans l'enceinte, munie de moyens de réception du sac scellable déplaçables entre une première position de maintien du sac en position ouverte sous une lumière de passage des objets, ménagée dans la structure de fixation et une seconde position de dégagement du sac scellé par rapport à la structure de fixation pour permettre son retrait et son remplacement, caractérisé en ce que la structure de fixation se présente sous la forme d'une pièce monobloc de section de forme générale en U renversé, munie sur ses bords latéraux, de moyens de fixation par serrage entre les parois latérales de l'enceinte de sécurité.

[0015] Selon d'autres caractéristiques :

- les moyens de réception du sac sont munis d'un premier cadre monté coulissant par rapport à un second cadre, lui-même monté coulissant dans la structure de fixation, le premier cadre comportant une traverse avant associée à une poignée de manoeuvre et une traverse arrière munie de moyens d'accrochage d'un premier bord du sac, le second cadre étant muni d'une traverse avant munie de moyens d'accrochage d'un second bord du sac opposé au premier, les bords en regard du sac comportant des moyens complémentaires de scellement par contact, et le premier cadre étant monté déplaçable à coulissement par rapport au second cadre entre une première position dans laquelle la traverse arrière du premier cadre est éloignée de la traverse avant du second cadre pour maintenir le sac ouvert en regard de la lumière de passage des objets ménagée dans la structure de fixation et une seconde position dans laquelle la traverse arrière du premier cadre est plaquée contre la traverse avant du second cadre pour amener les bords en regard du sac en contact l'un contre l'autre afin d'assurer le scellement du sac, et le second cadre étant monté déplaçable à coulissement dans la structure de fixation entre une première position de maintien du sac de dépôt dans la struc-

- ture de fixation et une seconde position dans laquelle le premier cadre est en saillie par rapport à la structure de fixation pour permettre son retrait et son remplacement et de moyens de contrôle des déplacements relatifs du premier cadre par rapport au second cadre et du second cadre par rapport à la structure de fixation, pour permettre le déplacement du premier cadre par rapport au second cadre avant le déplacement du second cadre par rapport à la structure de fixation, afin d'assurer un scellement du sac avant son dégagement de la structure de fixation ;
- les moyens de fixation par serrage comprennent des vis engagées dans des trous taraudés de la structure de fixation et adaptées pour venir en appui lors de leur serrage contre les parois latérales de l'enceinte de sécurité ;
 - au moins certains des trous taraudés sont ménagés dans des oreilles de la structure de fixation ;
 - les moyens de contrôle des déplacements du premier cadre par rapport au second cadre, comprennent des moyens magnétiques complémentaires débrayables, prévus sur les faces en regard des traverses arrière des premier et second cadres, tandis que les moyens de contrôle des déplacements du second cadre par rapport à la structure de fixation comprennent des moyens à cliquet ;
 - des glissières à roulement sont interposées entre le premier et le second cadres et entre le second cadre et la structure de fixation ;
 - chaque moyen d'accrochage du sac prévu sur les traverses correspondantes des cadres, comporte un téton d'accrochage en saillie sur la face de la traverse opposée à celle en regard du bord correspondant du sac et associée à une lumière de passage d'un oeillet d'accrochage du sac sur ce téton ; et
 - les objets sont eux-mêmes des sacs de collecte de valeurs.
- [0016]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :
- la Fig.1 représente une vue de face d'une enceinte de sécurité dans laquelle est placé un système sécurisé selon l'invention ;
 - la Fig.2 représente une vue en perspective de dessus d'un système sécurisé selon l'invention ;
 - la Fig.3 représente une vue en perspective de côté illustrant un système sécurisé selon l'invention, dans laquelle le premier cadre est dans une seconde position ; et
 - la Fig.4 représente une vue en perspective de côté illustrant un système sécurisé selon l'invention, dans laquelle le second cadre est également dans une seconde position.

[0017] On a en effet représenté sur ces figures et en

particulier sur la figure 1, un système sécurisé de mise en sac de dépôt scellable d'objets, tels que des valeurs, constituées de billets de banque ou autres, placés dans des sacs de collecte.

5 **[0018]** Le système sécurisé est désigné par la référence générale 1 sur ces figures, tandis que le sac de dépôt scellable est désigné par la référence générale 2.

[0019] Ce système est adapté pour être reçu dans une enceinte de sécurité désignée par la référence générale 3 sur ces figures, cette enceinte de sécurité se présentant par exemple sous la forme d'une armoire blindée, d'un coffre ou autre, qui est simplement schématisée par des traits mixtes sur la figure 1.

10 **[0020]** Ce système sécurisé comporte une structure de fixation désignée par la référence générale 4 qui comme cela est illustré, se présente sous la forme d'une pièce monobloc de section de forme générale en U renversé, munie sur ses bords latéraux, par exemple 5 et 6, de moyens de fixation par serrage entre les parois latérales de l'enceinte de sécurité, ces parois latérales étant désignées par les références générales 7 et 8 respectivement.

15 **[0021]** En fait, les moyens de fixation par serrage de la structure de fixation dans l'enceinte de sécurité peuvent comporter des vis engagées dans des trous taraudés de la structure de support et adaptés pour venir en appui lors de leur serrage contre les parois latérales de l'enceinte de sécurité.

20 **[0022]** Comme cela est illustré, au moins certains des trous taraudés sont ménagés dans des oreilles de la structure de fixation.

25 **[0023]** Dans l'exemple illustré sur ces figures, des vis de serrage respectivement 9,10,11 et 12 sont prévues dans les quatre coins de la partie supérieure de la structure de fixation 4 et sont engagées dans des trous taraudés d'oreilles, respectivement 13,14,15 et 16 de cette structure.

30 **[0024]** Bien entendu, des dispositions autres de ces vis peuvent être envisagées, de même que des moyens autres que des vis.

35 **[0025]** On conçoit alors qu'une telle structure est extrêmement simple à mettre en place dans l'enceinte, dans la mesure où il suffit de la positionner dans cette enceinte et de serrer les vis contre les parois latérales de cette enceinte afin d'assurer le blocage en position de la structure de fixation et donc du système, par simple serrage en position.

40 **[0026]** La structure de fixation comporte des moyens de réception du sac 2 de dépôt scellable, ces moyens étant désignés par la référence générale 17 sur ces figures.

45 **[0027]** Ces moyens de réception sont, comme cela sera décrit plus en détail par la suite, déplaçables entre une première position de maintien du sac en position ouverte sous une lumière de passage des objets, ménagée dans la structure de fixation et une seconde position de dégagement du sac par rapport à la structure de fixation pour permettre son retrait et son remplacement.

[0028] En fait, ces moyens de réception 17 comportent plusieurs parties qui sont déplaçables les unes par rapport aux autres et par rapport à la structure de fixation entre une position de maintien du sac en position ouverte sous une lumière 18 de la structure de fixation 4, une position intermédiaire de scellement du sac en amenant les deux bords en regard opposés de celui-ci, munis de moyens de scellement par contact, en contact l'un avec l'autre et une position de dégagement dans laquelle le sac de dépôt une fois scellé, est en saillie par rapport à la structure de fixation pour permettre à un opérateur d'avoir accès à celui-ci afin d'assurer son retrait et son remplacement.

[0029] Ainsi, et comme cela est illustré sur les figures 3 et 4, cette structure de fixation 4 comporte un premier cadre désigné par la référence générale 20 porté et monté déplaçable à coulissement par rapport à un second cadre 21 lui-même porté et monté déplaçable à coulissement par rapport à la structure de fixation 4.

[0030] Le premier cadre 20 comporte une traverse avant associée à une poignée de manoeuvre 22, et une traverse arrière 23 munie de moyens d'accrochage d'un premier bord du sac 2.

[0031] Ce premier cadre 20 est monté déplaçable à coulissement par rapport au second cadre 21 par l'intermédiaire de glissières à roulement désignées par la référence générale 24 interposées entre ces cadres.

[0032] Le second cadre 21 comporte quant à lui une traverse avant 25 munie de moyens d'accrochage d'un second bord du sac 2 opposé au premier et d'une traverse arrière désignée par la référence générale 26.

[0033] Ce second cadre 21 est également monté déplaçable à coulissement dans la structure de fixation 4 par l'intermédiaire de glissières à roulement désignées par la référence générale 27.

[0034] Comme cela est également visible plus clairement sur la figure 4, chaque moyen d'accrochage du sac prévu sur les traverses correspondantes des cadres, comporte un téton d'accrochage, par exemple 28 en saillie sur la face de la traverse opposée à celle en regard du bord correspondant du sac et associée à une lumière de passage par exemple 29 d'un oeillet d'accrochage du sac sur ce téton, un tel oeillet étant par exemple désigné par la référence générale 30.

[0035] Plusieurs ensembles de ce type sont prévus sur le sac et les traverses des cadres.

[0036] On notera qu'il est également prévu des moyens de contrôle des déplacements relatifs du premier cadre 20 par rapport au second cadre 21 et du second cadre 21 par rapport à la structure de fixation 4, pour permettre le déplacement du premier cadre par rapport au second cadre avant le déplacement du second cadre par rapport à la structure de fixation, afin comme cela sera décrit plus en détail par la suite, d'assurer un scellement du sac avant son dégagement de la structure de fixation.

[0037] On notera également que les moyens de contrôle des déplacements du premier cadre 20 par rapport

au second cadre 21 peuvent comporter des moyens magnétiques complémentaires débrayables prévus sur les faces en regard des traverses arrière de ce premier et de ce second cadres.

5 **[0038]** Ceci est par exemple illustré sur la figure 4, où l'on peut voir apparaître que la traverse arrière 26 du second cadre 21 comporte au moins un aimant désigné par la référence générale 31 sur cette figure, adapté pour maintenir de façon débrayable, le premier cadre en position dans celui-ci.

10 **[0039]** Les moyens de contrôle des déplacements du second cadre 21 par rapport à la structure de fixation 4 comprennent quant à eux des moyens à cliquet désignés par la référence générale 32 sur cette figure 4, présentant n'importe quelle structure appropriée.

15 **[0040]** Ceci permet alors d'assurer le déplacement dans un premier temps du premier cadre par rapport au second, et dans un second temps du second cadre par rapport à la structure de fixation.

20 **[0041]** Le fonctionnement de ce système va maintenant être expliqué en prenant comme position initiale celle illustrée sur les figures 1 et 2, dans laquelle les cadres sont tous les deux dans leur première position permettant de maintenir le sac 2 en position ouverte sous la lumière

25 18 de la structure de fixation 4 pour recueillir les objets. **[0042]** Cette lumière 18 peut de façon classique être raccordée à tout dispositif de transfert de ces objets, tel que par exemple des réseaux pneumatiques, etc...

30 **[0043]** Lorsque le sac 2 doit être remplacé, un opérateur saisit la poignée 22 et la tire afin de déplacer le premier cadre 20 de sa première position illustrée sur les figures 1 et 2, vers sa seconde position, illustrée sur la figure 3, ce qui a pour effet d'amener la traverse arrière 23 de ce premier cadre 20, contre la traverse avant 25 du second cadre 21.

35 **[0044]** Les bords en regard du sac 2 sont alors plaqués l'un contre l'autre, ce qui permet de sceller le sac dans la mesure où les bords en regard de ce sac sont munis de moyens de scellement par contact, formés par exemple par des moyens de collage ou autre.

40 **[0045]** Cette opération de scellement du sac est réalisée dans la structure de fixation 4, ce qui interdit tout accès à l'intérieur du sac et assure la sécurité de l'opération.

45 **[0046]** Ce déplacement du premier cadre par rapport au second, se fait par débrayage des moyens magnétiques 31, les moyens à cliquet 32 retenant le second cadre dans la structure de fixation jusqu'au moment où l'opérateur poursuit sa traction sur la poignée 22, ce qui a pour effet de libérer ces moyens à cliquet pour autoriser un déplacement du second cadre de sa première position dans la structure de fixation vers sa seconde position, illustrée sur la figure 4, dans laquelle ce second cadre permet de dégager le premier cadre et donc le sac de la structure de fixation, pour permettre à l'opérateur d'avoir accès aux moyens d'accrochage du sac sur les traverses des cadres.

[0047] On conçoit alors que l'opérateur peut décrocher

les oeillets correspondants du sac, des tétons des traverses des cadres, afin de libérer le sac et le dégager en vue de son remplacement.

[0048] Une fois un nouveau sac en place, l'opérateur n'a plus alors qu'à repousser la poignée 22 pour replacer les premier et second cadres en position dans la structure de fixation 4, le sac étant alors placé comme illustré sur les figures 1 et 2, en position ouverte sous la lumière 18 de cette structure de fixation.

[0049] On conçoit alors qu'une telle structure présente un certain nombre d'avantages par rapport aux structures de l'état de la technique.

[0050] En effet, la mise en place de la structure de fixation dans l'enceinte de sécurité est extrêmement simple et la manoeuvre des cadres les uns par rapport aux autres et par rapport à la structure de fixation, est également facilitée grâce à l'utilisation de glissières à roulement.

Revendications

1. Système sécurisé de mise en sac de dépôt scellable d'objets, adapté pour être reçu dans une enceinte de sécurité (3) comprenant des parois latérales (7, 8), ledit système comportant une structure de fixation (4) dans l'enceinte, munie de moyens de réception (17) du sac scellable (2) déplaçables entre une première position de maintien du sac en position ouverte sous une lumière (18) de passage des objets, ménagée dans la structure de fixation (4) et une seconde position de dégagement du sac scellé par rapport à la structure de fixation pour permettre son retrait et son remplacement, les moyens (17) de réception du sac étant munis d'un premier cadre (20) et d'un second cadre (21), le premier cadre (20) étant monté coulissant par rapport au second cadre (21), **caractérisé en ce que** :

- la structure de fixation (4) se présente sous la forme d'une pièce monobloc de section de forme générale en U renversé, et la structure de fixation (4) est munie sur ses bords latéraux (5,6) de moyens (9,10,11,12,13,14,15,16) de fixation par serrage entre les parois latérales (7,8) de l'enceinte de sécurité (3),
- le second cadre (21) est monté coulissant dans la structure de fixation (4),
- des glissières à roulement (24) sont interposées entre le premier (20) et le second (21) cadres,
- des glissières à roulement (27) sont interposées entre le second cadre (21) et la structure de fixation (4),
- le premier cadre (20) comporte une traverse avant associée à une poignée de manoeuvre (22) et une traverse arrière (23) munie de moyens d'accrochage d'un premier bord du sac

(2),

- le second cadre (21) est muni d'une traverse avant (25) munie de moyens d'accrochage d'un second bord du sac (2) opposé au premier,

- les bords en regard du sac (2) comportent des moyens complémentaires de scellement par contact,

- le premier cadre (20) est monté déplaçable à coulissement par rapport au second cadre (21) entre une première position dans laquelle la traverse arrière (23) du premier cadre (20) est éloignée de la traverse avant (25) du second cadre (21) pour maintenir le sac ouvert en regard de la lumière (18) de passage des objets ménagée dans la structure de fixation (4) et une seconde position dans laquelle la traverse arrière (23) du premier cadre (20) est plaquée contre la traverse avant (25) du second cadre (21) pour amener les bords en regard du sac en contact l'un contre l'autre afin d'assurer le scellement du sac,

- le second cadre (21) est monté déplaçable à coulissement dans la structure de fixation (4) entre une première position de maintien du sac de dépôt dans la structure de fixation (4) et une seconde position dans laquelle le premier cadre (20) est en saillie par rapport à la structure de fixation (4) pour permettre son retrait et son remplacement et

- le système comporte des moyens (31,32) de contrôle des déplacements relatifs du premier cadre (20) par rapport au second cadre (21) et du second cadre (21) par rapport à la structure de fixation (4), pour permettre le déplacement du premier cadre par rapport au second cadre avant le déplacement du second cadre par rapport à la structure de fixation, afin d'assurer un scellement du sac avant son dégagement de la structure de fixation.

2. Système selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de contrôle des déplacements du premier cadre (20) par rapport au second cadre (21), comprennent des moyens magnétiques complémentaires débrayables (31), prévus sur les faces en regard des traverses arrière (23,26) des premier et second cadres, tandis que les moyens de contrôle des déplacements du second cadre (21) par rapport à la structure de fixation (4) comprennent des moyens à cliquet (32).

3. Système selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** chaque moyen d'accrochage du sac prévu sur les traverses correspondantes des cadres, comporte un téton d'accrochage (28) en saillie sur la face de la traverse opposée à celle en regard du bord correspondant du sac (2) et associée à une lumière de passage (29) d'un oeillet d'accrochage (30) du sac sur ce téton (28).

4. Système selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** les moyens de fixation par serrage comprennent des vis (9,10,11,12) engagées dans des trous taraudés de la structure de fixation (4) et adaptées pour venir en appui lors de leur serrage contre les parois latérales (5,6) de l'enceinte de sécurité (3). 5
5. Système selon la revendication 4 **caractérisé en ce qu'**au moins certains des trous taraudés sont ménagés dans des oreilles (13,14,15,16) de la structure de fixation (4). 10
6. Système selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les objets sont eux-mêmes des sacs de collecte de valeurs. 15

Patentansprüche

1. Sicheres System zum Platzieren von Objekten in einen versiegelbaren Sack zur Lagerung, welches dazu eingerichtet ist, in einem Sicherheitsgehäuse (3), welches Seitenwände (7,8) aufweist, aufgenommen zu sein, wobei das System eine Struktur zur Befestigung (4) in dem Gehäuse aufweist, welche versehen ist mit Mitteln zur Aufnahme (17) des versiegelbaren Sacks (2), die zwischen einer ersten Position des Haltens des Sacks in Geöffnet-Stellung unterhalb einer Öffnung (18) zum Durchtritt von Objekten, welche in der Struktur zur Befestigung (4) ausgebildet ist, und einer zweiten Position der Freigabe des versiegelten Sacks bezüglich der Struktur zur Befestigung, um seine Entfernung und seine Ersetzung zu ermöglichen, verstellbar sind, wobei die Mittel (17) zur Aufnahme des Sacks mit einem ersten Rahmen (20) und einem zweiten Rahmen (21) versehen sind, wobei der erste Rahmen (20) bezüglich des zweiten Rahmens (21) verschiebbar montiert ist, **gekennzeichnet dadurch, dass:** 20
 - die Struktur zur Befestigung (4) in der Gestalt eines einstückigen Teils mit im Wesentlichen umgekehrt U-förmigen Querschnitt vorliegt und die Struktur zur Befestigung (4) an ihren Seitenrändern (5,6) mit Mitteln (9,10,11,12,13,14,15,16) zum Befestigen durch Klemmung zwischen den Seitenwänden (7,8) des Sicherheitsgehäuses (3) versehen ist, 25
 - der zweite Rahmen (21) verschiebbar in der Struktur zur Befestigung (4) montiert ist, 30
 - Wälzfürungen (24) zwischen dem ersten (20) und dem zweiten (21) Rahmen angeordnet sind, 35
 - Wälzfürungen (27) zwischen dem zweiten Rahmen (21) und der Struktur zur Befestigung (4) angeordnet sind, 40
 - der erste Rahmen (20) eine vordere Querstrebe, welche mit einem Bediengriff (22) in Verbindung steht, und eine hintere Querstrebe (23), 45

welche mit Mitteln zum Aufhängen eines ersten Rands des Sacks (2) versehen ist, aufweist,

- der zweite Rahmen (21) mit einer vorderen Querstrebe (25) versehen ist, welche mit Mitteln zum Aufhängen eines zweiten Rands des Sacks (2), welcher dem ersten gegenüberliegt, versehen ist,
- die zugewandten Ränder des Sacks (2) komplementäre Mittel zur Versiegelung durch Kontakt aufweisen,
- der erste Rahmen (20) bezüglich des zweiten Rahmens (21) zwischen einer ersten Position, in welcher die hintere Querstrebe (23) des ersten Rahmens (20) sich im Abstand von der vorderen Querstrebe des zweiten Rahmens (21) befindet zum Offenhalten des Sacks gegenüber der Öffnung (18) zum Durchtritt von Objekten, welche in der Struktur zur Befestigung (4) ausgebildet ist, und einer zweiten Position, in welcher die hintere Querstrebe (23) des ersten Rahmens (20) gegen die vordere Querstrebe (25) des zweiten Rahmens (21) gepresst ist, um die zugewandten Ränder des Sacks in Kontakt gegeneinander zu bringen, um die Versiegelung des Sacks sicherzustellen, verschiebbewegbar montiert ist,
- der zweite Rahmen (21) in der Struktur zur Befestigung (4) zwischen einer ersten Position des Haltens des Sacks zur Lagerung in der Struktur zur Befestigung (4) und einer zweiten Position, in welcher der erste Rahmen (20) bezüglich der Struktur zur Befestigung (4) vorsteht, um seine Entfernung und seine Ersetzung zu ermöglichen, verschiebbewegbar montiert ist, und
- das System aufweist Mittel (31, 32) zum Steuern der Relativbewegungen des ersten Rahmens (20) bezüglich des zweiten Rahmens (21) und des zweiten Rahmens (21) bezüglich der Struktur zur Befestigung (4), um die Bewegung des ersten Rahmens bezüglich des zweiten Rahmens vor der Bewegung des zweiten Rahmens bezüglich der Struktur zur Befestigung (4) zu ermöglichen, um eine Versiegelung des Sacks vor dessen Freigabe aus der Struktur zur Befestigung (4) sicherzustellen.

2. System gemäß dem Anspruch 1, **gekennzeichnet dadurch, dass** die Mittel zum Steuern der Relativbewegungen des ersten Rahmens (20) bezüglich des zweiten Rahmens (21) komplementäre, entkoppelbare, magnetische Mittel (31) aufweisen, welche an den zugewandten Flächen der hinteren Querstreben (23,26) des ersten und zweiten Rahmens vorgesehen sind, während die Mittel zum Steuern des zweiten Rahmens (21) bezüglich der Struktur zur Befestigung (4) Klinkmittel (32) aufweisen.
3. System gemäß irgendeinem der Ansprüche 1 oder

2, **gekennzeichnet dadurch, dass** jedes Mittel zum Aufhängen des Sacks, welches an den korrespondierenden Querstreben der Rahmen angeordnet ist, einen Zapfen zum Aufhängen (28) aufweist, welcher auf der Fläche der Querstrebe vorsteht, welche Fläche derjenigen, die dem korrespondierenden Rand des Sacks (2) zugewandt ist, gegenüberliegt und mit einer Durchgangsöffnung (29) für eine Öse zum Aufhängen (30) des Sacks an dem Zapfen (28) in Verbindung steht.

4. System gemäß dem Anspruch 3, **gekennzeichnet dadurch, dass** die Mittel zum Befestigen durch Klemmung Schrauben (9,10,11,12) aufweisen, welche in Gewindelöchern der Struktur zur Befestigung (4) im Eingriff sind und eingerichtet sind, um bei ihrer Klemmung gegen die Seitenwände (5,6) des Sicherheitsgehäuses (3) in Anlage zu kommen.

5. System gemäß dem Anspruch 4, **gekennzeichnet dadurch, dass** mindestens bestimmte der Gewindelöcher in Ohransätzen (13,14,15,16) der Struktur zur Befestigung ausgebildet sind.

6. System gemäß irgendeinem der vorstehenden Ansprüche, **gekennzeichnet dadurch, dass** die Objekte selbst Säcke zum Sammeln von Wertsachen sind.

Claims

1. Secured system for bagging objects in sealable security bags, suitable for being received in a security enclosure (3) comprising side walls (7, 8), said system comprising a fixing structure (4) in the enclosure, provided with means (17) for receiving the sealable bag (2) that can be displaced between a first position of holding the bag in an open position under an opening (18) for the passage of the objects, formed in the fixing structure (4), and a second position of disengagement of the sealed bag relative to the fixing structure to allow it to be removed and replaced, the means (17) for receiving the bag being provided with a first frame (20) and a second frame (21), the first frame (20) being mounted to slide relative to the second frame (21), **characterised in that:**

- the fixing structure (4) takes the form of a single-piece part of generally inverted U-shaped section, and the fixing structure (4) is provided on its lateral edges (5, 6) with means (9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16) for fixing by tightening between the side walls (7, 8) of the security enclosure (3),
- the second frame (21) is mounted to slide in the fixing structure (4),
- roller bearing runners (24) are interposed be-

tween the first (20) and the second (21) frames, - roller bearing runners (27) are interposed between the second frame (21) and the fixing structure (4),

- the first frame (20) comprises a front crossmember associated with a manoeuvring handle (22) and a rear crossmember (23) provided with means for attaching a first edge of the bag (2),
- the second frame (21) is provided with a front crossmember (25) provided with means for attaching a second edge of the bag (2) opposite the first,

- the facing edges of the security bag (2) comprise complementary contact sealing means,

- the first frame (20) is mounted to be displaceable by sliding relative to the second frame (21) between a first position in which the rear crossmember (23) of the first frame (20) is separated from the front crossmember (25) of the second frame (21) to hold the bag open facing the opening (18) for the passage of the objects formed in the fixing structure (4) and a second position in which the rear crossmember (23) of the first frame (20) is pressed against the front crossmember (25) of the second frame (21) to bring the facing edges of the bag into contact with one another in order to effect sealing of the bag,

- the second frame (21) is mounted to be displaceable by sliding in the fixing structure (4) between a first position of holding of the security bag in the fixing structure (4) and a second position in which the first frame (20) protrudes relative to the fixing structure (4) to allow it to be removed and replaced, and

- the system comprises means (31, 32) for controlling the relative displacements of the first frame (20) relative to the second frame (21) and of the second frame (21) relative to the fixing structure (4), to allow the displacement of the first frame relative to the second frame before the displacement of the second frame relative to the fixing structure, in order to effect sealing of the bag before its disengagement from the fixing structure.

2. System according to claim 1, **characterised in that** the means for controlling the displacements of the first frame (20) relative to the second frame (21) comprise complementary decouplable magnetic means (31), provided on the facing faces of the rear crossmembers (23, 26) of the first and second frames, whereas the means for controlling the displacements of the second frame (21) relative to the fixing structure (4) comprise ratchet means (32).

3. System according to either claim 1 or claim 2, **characterised in that** each bag attachment means provided on the corresponding crossmembers of the

frames comprises an attachment dog point (28) protruding on the face of the crossmember opposite to that facing the corresponding edge of the bag (2) and associated with an opening (29) for the passage of an eyelet (30) for attaching the bag to this dog point (28). 5

4. System according to claim 3, **characterised in that** the tightening fixing means comprise screws (9, 10, 11, 12) engaged in tapped holes of the fixing structure (4) and suitable for bearing, upon the tightening thereof, against the side walls (5, 6) of the security enclosure (3). 10
5. System according to claim 4, **characterised in that** at least some of the tapped holes are formed in lugs (13, 14, 15, 16) of the fixing structure (4). 15
6. System according to any one of the preceding claims, **characterised in that** the objects are themselves bags for collecting securities. 20

25

30

35

40

45

50

55

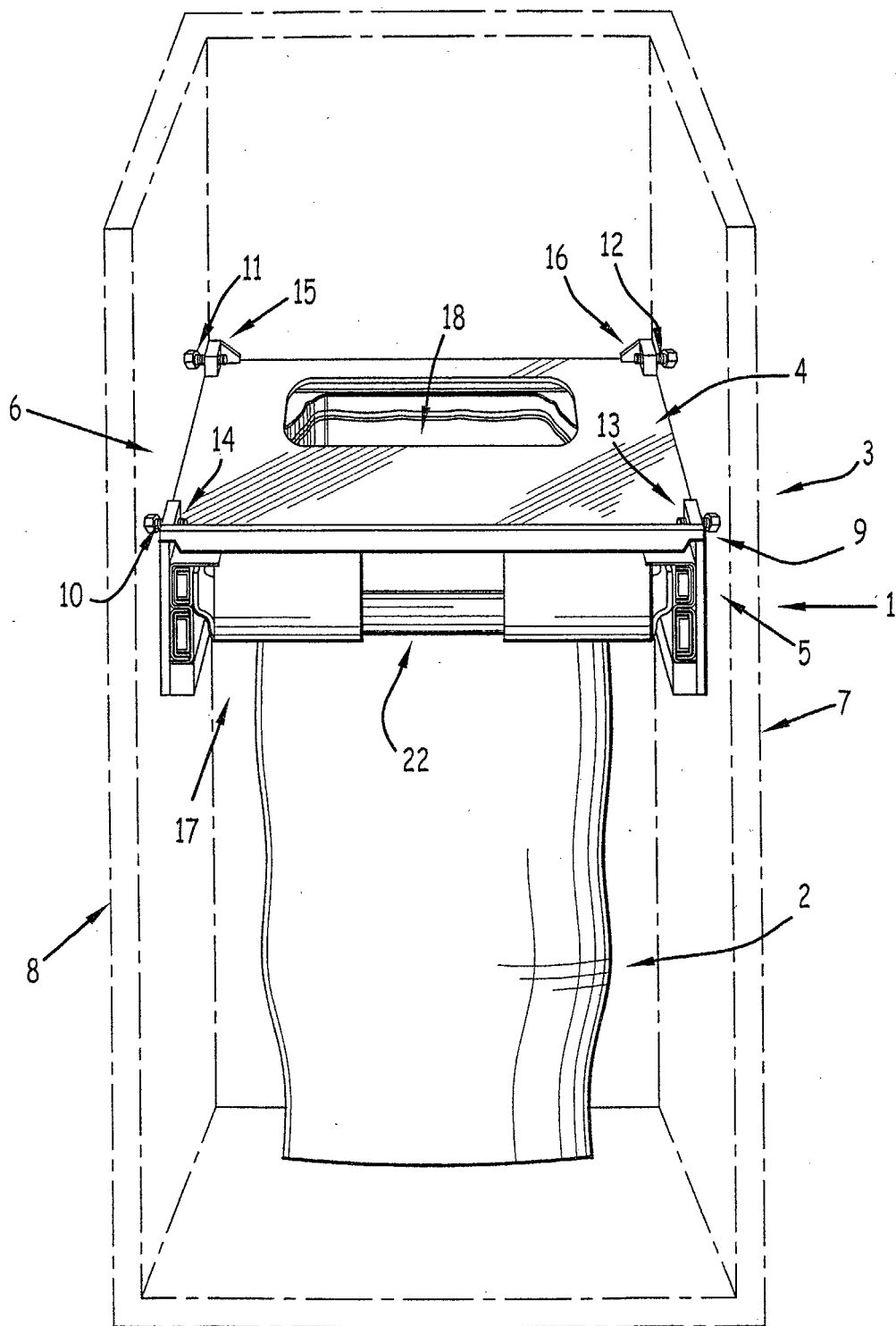
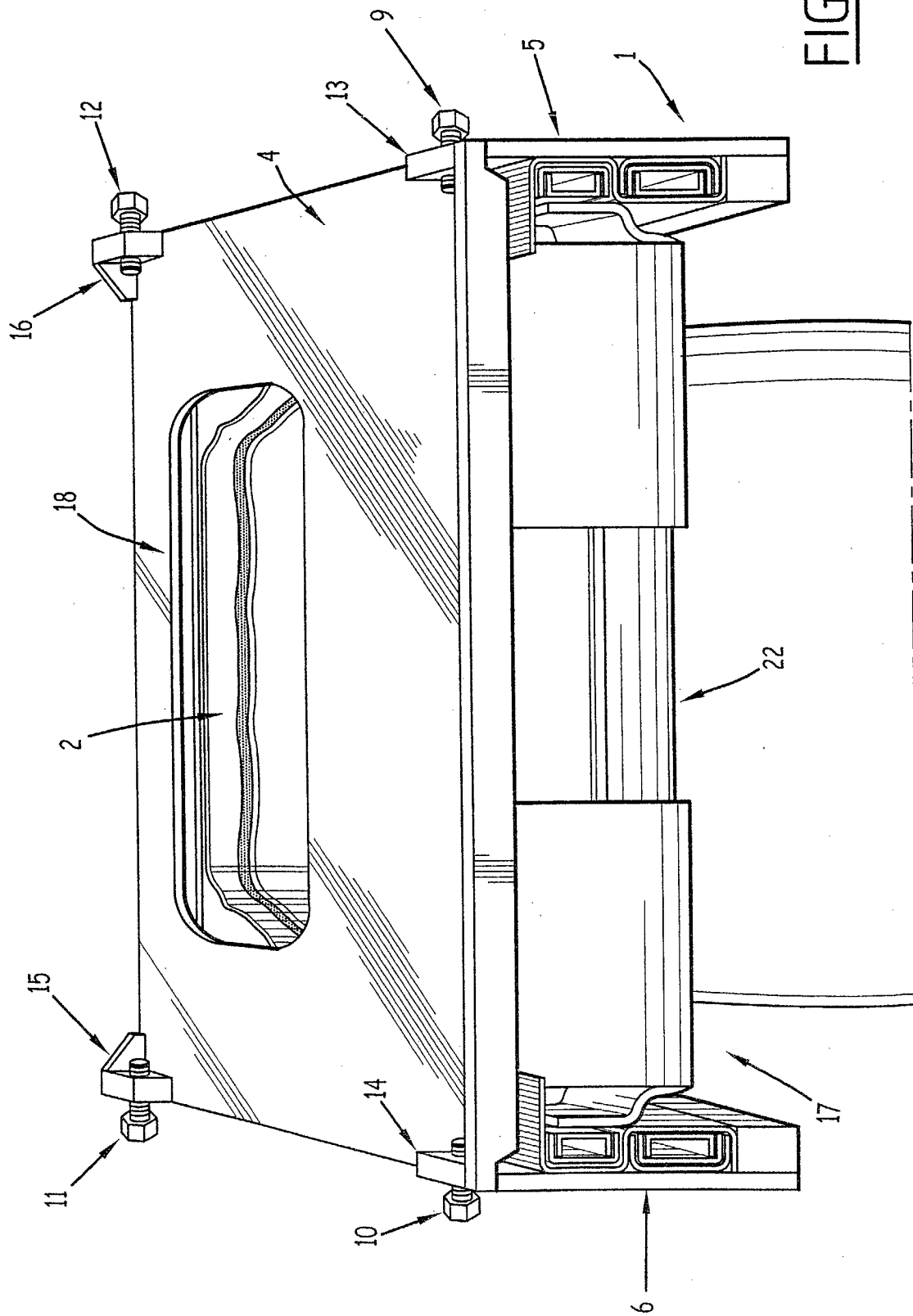


FIG.1



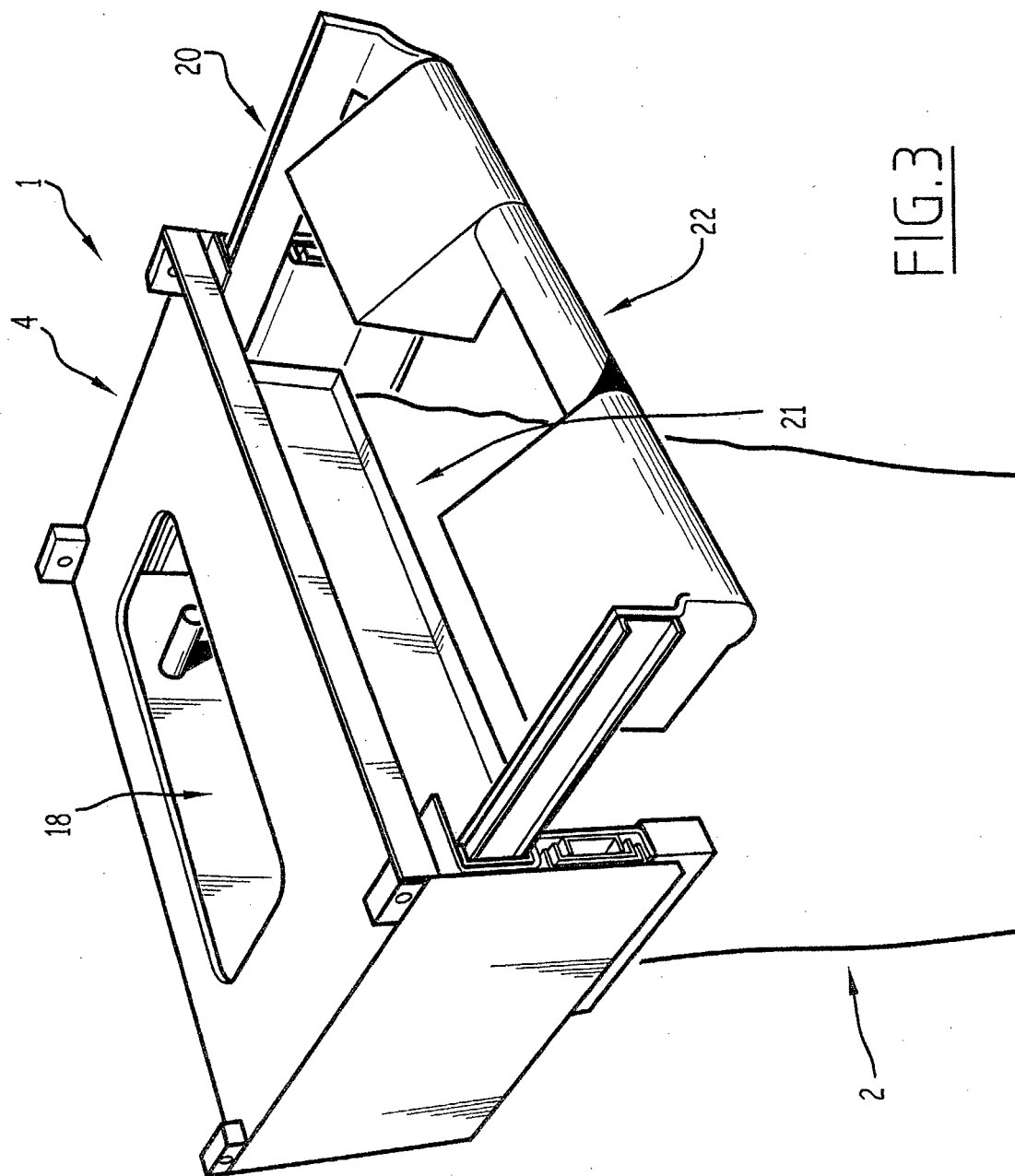


FIG. 3

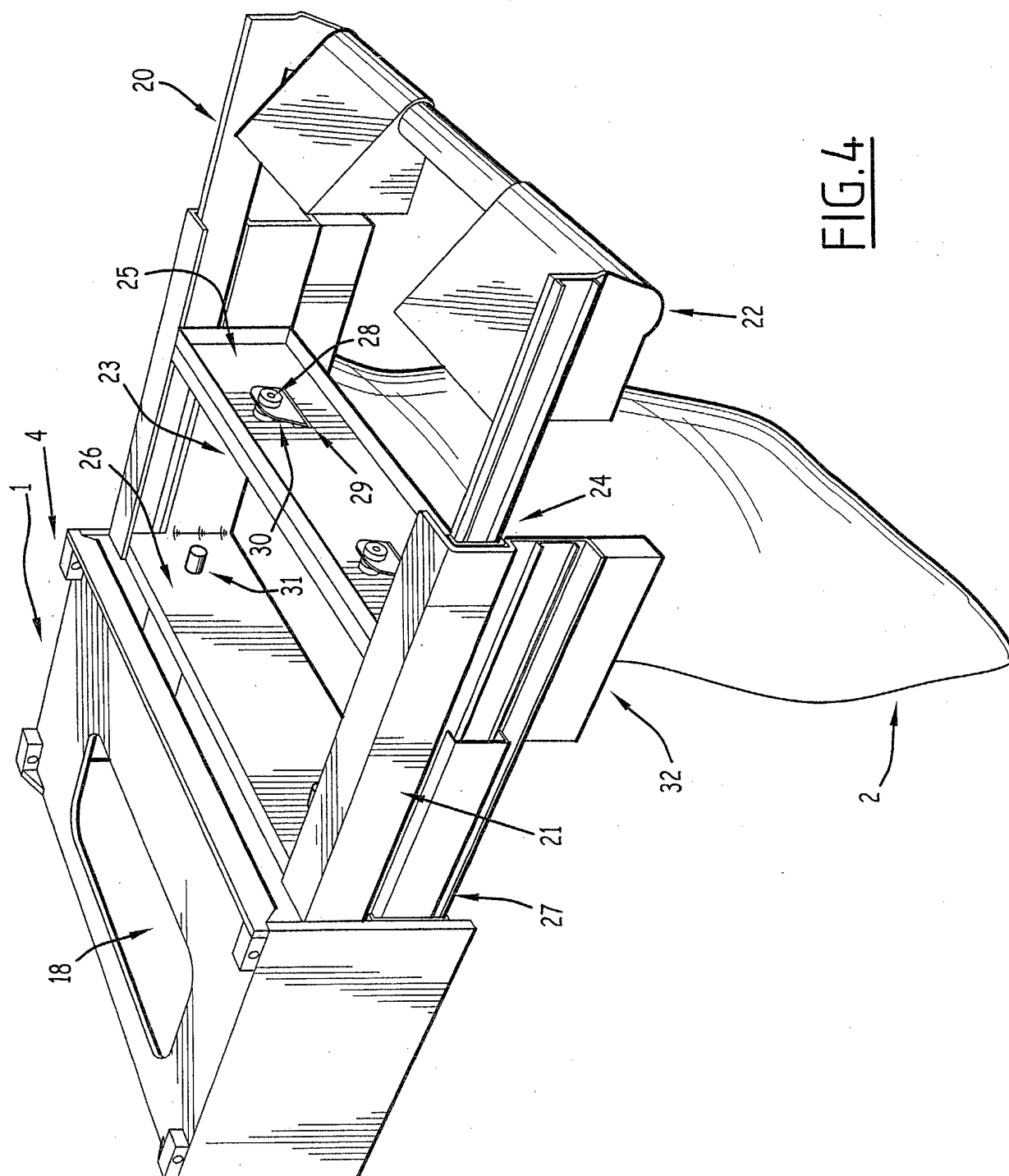


FIG. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- GB 2352006 A [0004]